Partenaires institutionnels

L'Etat

L'Etat créé les Parcs naturels régionaux sur proposition des Régions. C'est le **ministère chargé de l'Environnement** qui approuve le contenu de
la **Charte de chaque Parc naturel régional** et propose au Premier ministre son classement par décret.
Le Ministère chargé de l'Environnement est propriétaire de la **marque "Valeurs Parc naturel régional"** déposée à l'INPI (Institut national de la propriété..).

- Le site de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Haut de page

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Depuis les lois de décentralisation, les Régions devenues collectivités territoriales ont l'initiative de la création des Parcs, elles ont également (loi Paysage de 1993 et décret de 1994) un rôle majeur lors de la révision de la charte et le reclassement d'un Parc.
La **Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur** **soutient les Parcs naturels régionaux** dans un partenariat sans cesse renforcé. Compétence affirmée de la Région dans le domaine de l'aménagement du territoire, les **Parcs naturels régionaux** constituent le **maillon expérimental** et exemplaire des **stratégies régionales** qu'ils ont souvent inspirées. Faisant siennes les orientations définies par les Parcs naturels régionaux lors des **rencontres de Lurs**, la Région entend renforcer ce lien privilégié, afin de promouvoir sur l'ensemble du territoire régional un **développement soutenable** fondé sur le **dynamisme économique**, **la solidarité**, la **justice sociale** et la **préservation des ressources naturelles**. Elle formalise cet engagement au sein d'une **convention d'objectifs pluriannuelle** avec le **Parc naturel régional de Camargue** et **l'Etat.**
La **Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte une part très importante des recettes de fonctionnement du Parc** aux côtés d'autres partenaires.

Haut de page

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Le **Département des Bouches-du-Rhône** a souhaité intégrer l'environnement dans une **stratégie d'aménagement et de développement économique et social** par une politique résolument globale et structurée. Le **Conseil général des Bouches-du-Rhône** s'est fixé comme objectif de **valoriser un environnement exceptionnel** et le **préserver pour les générations futures**.

Haut de page

Les communes

Port-Saint-Louis-du-Rhône

Arles

Les Saintes-Maries-de-la-Mer

Haut de page

Les établissements publics de coopération intercommunale

La Communauté d’agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

La Métropole Aix Marseille Provence

Haut de page

Les autres établissements publics adhérents à la charte du Parc

Chambre de Commerce et d’Industrie du Pays d’Arles

Chambre d’Agriculture des Bouches-du-Rhône

Chambre de Métiers des Bouches-du-Rhône

Haut de page

Site par ID-Alizés